

Entrepreneuse-construction DF

Entrepreneur-construction DF

Planification, bâtiment, génie civil

En tant qu'entrepreneur-construction diplômé, vous dirigez une entreprise spécialisée dans la construction ou les travaux publics (maçonnerie, génie civil, construction de voies de communication). Selon l'importance de votre entreprise, vous planifiez, organisez et participez activement aux travaux de construction, d'entretien et de rénovation d'installations diverses (bâtiments, routes, ponts, etc.) ou vous vous occupez uniquement de la gestion administrative et de la supervision des chantiers.

Tâches



Leurs principales activités consistent à:

Prospection et étude de projets

- prospecter le marché (acquisition de mandats), soumettre des offres;
- prendre contact et collaborer avec les architectes, les ingénieurs dès qu'un projet de construction est annoncé;
- calculer les prix en fonction des travaux à effectuer et des exigences posées, remplir des soumissions;
- examiner le projet dans ses détails, en discuter avec le maître d'oeuvre ou son mandataire, fixer les échéances et l'échelonnement du travail;
- étudier de nouvelles techniques de travail, tester des équipements, essayer des matériaux;

Planification des activités et préparation du chantier

- planifier l'installation d'un nouveau chantier, veiller à son accessibilité, à son alimentation en eau et en électricité;
- assurer la sécurité des biens et des personnes à l'intérieur et autour du chantier, poser des barrières de protection, des panneaux de signalisation, un éclairage adéquat; respecter les prescriptions en vigueur;
- choisir les matériaux de construction et contrôler leur utilisation;
- organiser les diverses étapes d'exécution des tâches, seuls ou avec les cadres de l'entreprise (chefs d'équipe, contremaîtres, techniciens en technique des bâtiments ou en conduite de travaux);
- superviser l'avancement des travaux, la qualité de leur exécution et le respect du budget;
- procéder aux métrés (facturations et reconnaissance de garantie);

Gestion de l'entreprise et du personnel

- contrôler l'état de l'inventaire, le bon fonctionnement des machines et des engins de construction; veiller à leur entretien;
- analyser, budgétiser et gérer l'acquisition de matériel et de machines, négocier avec les fournisseurs;

- établir les factures intermédiaires;
- assumer la gestion de l'entreprise (salaires, charges sociales, assurances, etc.);
- engager du personnel, au besoin l'initier aux nouvelles méthodes de travail;
- établir un climat de confiance au sein de l'entreprise et créer des conditions de travail favorables.

Environnement de travail

En tant qu'entrepreneur ou entrepreneuse dans le domaine de la construction, vous travaillez en collaboration avec des professionnels de divers horizons, tels que des architectes, des ingénieurs, des gérants d'immeubles, des juristes, des financiers, et des promoteurs. Vous pouvez également être en contact direct avec vos clients. Vous vous déplacez fréquemment sur les chantiers et êtes responsable du travail fourni par votre personnel.

Vous pouvez exercer votre activité en tant qu'indépendant-e à la tête de votre propre entreprise, ou en tant que directeur-trice de secteur d'une entreprise générale, que ce soit dans le bâtiment, le génie civil, les travaux routiers ou les canalisations. Vous pouvez également occuper le poste de directeur-trice général-e d'une grande entreprise de construction. Les opportunités professionnelles sont étroitement liées à l'évolution de la conjoncture dans le secteur de la construction.

Qualités requises et intérêts

Qualités requises

- Aptitude à diriger et gérer une équipe
- Aptitude à négocier
- Autorité
- Capacité d'analyse
- Disposition à de fréquents déplacements
- Facilité de contact

Formation

Cette formation est généralement modulaire et s'acquiert en emploi. Les conditions d'admission à l'examen figurent dans le règlement du SEFRI.

Offre d'études

Tout afficher

<https://www.berufsberatung.ch/de/suche/aus-weiterbildungen?profession=128477&language=5239>

Formations continues

L'entrepreneur ou l'entrepreneuse-construction peuvent exercer leur activité comme indépendant-e à la tête de leur propre entreprise, directeur-trice de secteur d'une entreprise générale (responsable du bâtiment, du génie civil, des travaux routiers et canalisations) ou encore directeur-trice général-e d'une grande entreprise de construction. Les débouchés sont étroitement liés à l'évolution de la conjoncture dans le secteur de la construction.

Perfectionnement

Les entrepreneurs-construction peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours organisés par la Société suisse des entrepreneurs (SSE), sur les développements techniques dans le domaine de la construction et des nouvelles méthodes de gestion et d'économie d'entreprise;
- cours et séminaires dispensés par les organisations du monde du travail, des fabricants de matériaux sur les techniques de construction et sur les nouveaux produits (isolations thermiques, systèmes de coffrage, béton, ciment, adjuvants, produits en terre cuite, droit de la construction, normes SIA, etc);
- etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement

[BASE_URL/http://www.orientation.ch/perfectionnement](http://www.orientation.ch/perfectionnement)

et www.orientation.ch/postgrades

[BASE_URL/http://www.orientation.ch/postgrades](http://www.orientation.ch/postgrades)

.

Professions voisines

Autre information

Numéro Swissdoc

Liens utiles

[Société suisse des entrepreneurs \(SSE\)](http://www.entrepreneur.ch)

[https://www.entrepreneur.ch](http://www.entrepreneur.ch)

[Société suisse des entrepreneurs \(SSE\)](http://www.professions-construction.ch)

[https://www.professions-construction.ch](http://www.professions-construction.ch)

Bases legales

<https://www.becc.admin.ch/becc/public/bvz/beruf/show/67049?lang=fr>